



(11) **EP 1 666 271 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
09.07.2008 Bulletin 2008/28

(51) Int Cl.:
B42D 3/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292178.0**

(22) Date de dépôt: **17.10.2005**

(54) **Protège-cahier perfectionné**

Verbesserte Buchhülle

Improved book cover

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **28.10.2004 FR 0411517**

(43) Date de publication de la demande:
07.06.2006 Bulletin 2006/23

(73) Titulaire: **Papeteries Sill**
62570 Wizernes (FR)

(72) Inventeur: **Porrot, Jean-Yves**
94300 Vincennes (FR)

(74) Mandataire: **Roger, Walter et al**
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(56) Documents cités:
DE-C- 960 180 **FR-A- 1 147 855**
GB-A- 332 119 **US-A- 5 029 900**
US-E- R E34 759

EP 1 666 271 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un nouveau protège-cahier. Elle concerne plus particulièrement un protège-cahier perfectionné apte à être utilisé éventuellement comme sous-main indépendamment de tout cahier.

[0002] Au sens de la présente invention, on entend par protège-cahier un article destiné à protéger non seulement des cahiers proprement dits, mais également des livres, des revues, ou tout autre document similaire.

[0003] De tout temps, les cahiers des écoliers ont été protégés des salissures par un protège-cahier, généralement en un matériau plus rigide que les pages de couverture du cahier, lesquelles pouvaient être rendues temporairement solidaires de la page de garde du cahier et de la dernière page de celui-ci, en engageant les coins de ces pages dans des parties de forme correspondante du protège-cahier.

[0004] Plus fréquemment, on a aussi équipé la partie de couverture du protège-cahier et la partie arrière de celui-ci, de parties rabattues contre elles, vers l'intérieur du cahier, et solidarisées par collage ou soudage contre leur face interne pour définir ainsi un rabat permettant d'introduire entre celui-ci et la partie associée du protège-cahier la page de garde ou la dernière page du cahier.

[0005] Ce dernier type de protège-cahier connaît toujours un vif succès auprès des utilisateurs, car il peut être réalisé en une matière plastique semi-rigide, transparente ou semi-opaque, qui laisse apparaître le cahier proprement dit et qui peut être de diverses teintes, au choix de l'utilisateur.

[0006] Souvent, les utilisateurs de ces protège-cahiers souhaitent cependant pouvoir joindre à ceux-ci divers documents en feuilles qui soient facilement accessibles, et il a été proposé en conséquence de loger ces documents dans les rabats internes du protège-cahier, mais ils débordent alors de ces rabats et risquent de leur échapper.

[0007] On a aussi envisagé, dans le même but, de réaliser la page de couverture de ces protège-cahiers sous la forme d'une pochette destinée à recevoir ces documents, mais, dans ce cas, on ne distingue plus la page de garde du cahier, qui est dissimulée au regard par ces documents. FR-A-1 147 855 montre un tel protège-cahier.

[0008] La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un protège-cahier en un matériau quelconque, mais de préférence en une matière plastique transparente ou semi-transparente, colorée ou non, équipé des rabats usuels destinés à recevoir respectivement la page de garde et la dernière page du cahier, mais dans lequel une pochette apte à recevoir des documents autres que le cahier est solidaire de la partie de couverture du protège-cahier et/ou de la partie arrière de celui-ci et est articulée sur cette partie de manière à pouvoir être rabattue vers sa face interne, en formant un marque-page pour le cahier, lorsque le protège-cahier

est utilisé.

[0009] L'invention a par conséquent pour objet un protège-cahier perfectionné comportant une partie de couverture et une partie arrière articulées entre elles par une ligne ou une bande de pliage correspondant au dos du cahier, chacune de ces parties étant équipée d'un rabat appliqué contre la face de cette page destinée à être tournée vers le cahier, ce rabat ayant une largeur moindre que celle de la page correspondante et étant solidaire de celle-ci à ses deux extrémités par une ligne de soudage ou de collage perpendiculaire à la zone de pliage du protège-cahier, le bord de ce rabat parallèle à la ligne de pliage du protège-cahier étant libre, de manière à pouvoir introduire au-dessous du rabat la page de garde du cahier associé ou la dernière page de celui-ci, ce protège-cahier étant caractérisé en ce qu'une partie formant pochette, fermée sur trois de ses côtés, est articulée par une ligne de pliage parallèle à la ligne ou bande de pliage du protège-cahier sur la partie de couverture de celui-ci et/ou sur sa partie arrière, cette pochette étant ouverte suivant son côté opposé à celui par lequel elle est articulée sur la partie correspondante du protège-cahier, de manière à pouvoir recevoir un ou des documents distincts du cahier, cette pochette pouvant par ailleurs être engagée par l'utilisateur entre des pages du cahier, de manière à servir ainsi de marque-page.

[0010] De façon usuelle, les parties de couverture et arrière du protège-cahiers, les rabats de celui-ci ainsi que les pochettes formant marque-page, ont une forme rectangulaire.

[0011] Le protège-cahier conforme à l'invention est de préférence réalisé en une matière plastique transparente ou semi-transparente, permettant de distinguer de l'extérieur la page de couverture ou la dernière page du cahier.

[0012] Les parties formant pochettes peuvent, en particulier, recevoir des feuilles volantes vierges, que l'étudiant ou l'écolier utilisant ce protège-cahier peut ainsi utiliser pour prendre des notes en dehors du cahier proprement dit.

[0013] De préférence, le dos de ce protège-cahier constitué par la partie servant d'articulation entre la page de couverture de celui-ci et la page opposée a une épaisseur supérieure au reste du protège-cahier, de manière à présenter une plus grande résistance mécanique. Dans le cas, par exemple, d'un protège-cahier en polychlorure de vinyle, cette partie pourra aussi avoir une épaisseur double de celle des parties attenantes du protège-cahier.

[0014] Les rabats internes destinés à recevoir la page de garde et la dernière page du cahier peuvent avantageusement avoir une largeur supérieure à celle des rabats des protège-cahiers usuels, c'est-à-dire au moins égale à 35 % de la largeur de la page de couverture du cahier, afin d'assurer un parfait maintien en position de celui-ci.

[0015] Les pochettes formant marque-page ont de préférence des dimensions sensiblement égales à celles des parties du protège-cahier sur lesquelles elles sont

articulées, avec éventuellement une largeur légèrement inférieure à la largeur de ces parties.

[0016] On notera que le protège-cahier conforme à l'invention peut être utilisé comme sous-main, indépendamment de tout cahier, les rabats et les pochettes dont il est équipé pouvant alors recevoir des documents variés. Cette utilisation du protège-cahier constitue un autre objet de la présente invention.

[0017] Une forme de mise en oeuvre de l'invention va maintenant être décrite, à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan du protège-cahier ouvert, avec les pochettes disposées latéralement dans le prolongement des parties sur lesquelles elles sont articulées ;
- la figure 2 est une vue en plan de ce protège-cahier, avec les pochettes rabattues contre la face du protège-cahier destinée à être tournée vers le cahier associé ;
- la figure 3 est une vue en perspective du protège-cahier avec les pochettes latérales qu'il comporte partiellement redressées et entrouvertes, pour mieux montrer les pochettes ;
- la figure 4 est une vue en perspective illustrant l'utilisation des pochettes comme marque-page pour le cahier associé.

[0018] Dans l'exemple illustré par les dessins, le protège-cahier est réalisé en une matière plastique semi-rigide et transparente, colorée ou non, mais il pourrait naturellement être réalisé en tout autre matériau.

[0019] Ce protège-cahier comporte deux parties rectangulaires identiques, l'une de couverture 1 et l'autre formant la partie arrière 2, articulées entre elles suivant un de leurs bords longitudinaux par une bande 3 d'épaisseur plus importante, destinée à renforcer la partie formant dos de ce protège-cahier.

[0020] De façon connue en soi, chacune des parties 1 et 2 est équipée sur sa face destinée à être tournée vers le cahier associé d'une partie formant rabat 4, respectivement 5, soudée contre la face correspondante de cette partie 1 ou 2 le long du bord longitudinal de celle-ci parallèle à la partie 3 du protège-cahier et le long de ses bords transversaux. L'autre bord du rabat 4, 5, est libre, pour permettre d'introduire au-dessous de celui-ci la page de garde du cahier ou sa dernière page. De préférence, les parties 4 et 5 formant rabats ont une largeur supérieure à celle des rabats usuels des protège-cahiers de la technique antérieure, de façon à maintenir solidement en position le cahier muni de ce protège-cahier. La largeur de ces parties 4 et 5 sera généralement égale à au moins 35% de la largeur de la page de couverture du cahier.

[0021] Conformément à l'invention, deux pochettes rectangulaires 6 et 7, destinées à recevoir des documents ou des feuilles volantes autres que le cahier proprement dit, sont articulées par une ligne de pliage sui-

vant le bord de la partie longitudinale de chacune des parties 1 et 2 du protège-cahier parallèle à la zone renforcée 3. Ces pochettes 6 et 7 sont fermées par soudure suivant ce bord et suivant leurs deux bords latéraux, le quatrième bord étant ouvert de manière à pouvoir introduire aisément à l'intérieur les documents que l'on désire y loger.

[0022] Comme il a été exposé ci-dessus, ces pochettes, contenant ou non un ou des documents, peuvent être rabattues entre des pages du cahier équipé de ce protège-cahier, de manière à servir de marque-page d'un cahier 8 pour l'utilisateur.

[0023] Comme indiqué également ci-dessus, le protège-cahier vide peut être utilisé comme sous-main et recevoir des documents divers en feuilles dans les rabats 4 et 5 et dans les pochettes 6 et 7 rabattues contre les parties 1 et 2.

[0024] Ce protège-cahier peut être commercialisé avec une étiquette (non représentée sur les dessins) destinée à recevoir le nom de l'utilisateur, et la page de couverture du protège-cahier peut comporter un marquage (également non représenté) indiquant l'emplacement où cette étiquette peut être collée.

[0025] On notera qu'à la différence de certains protège-cahiers connus dans la technique, dont la partie de couverture est constituée par une pochette apte à recevoir des documents, la partie 1 de couverture du protège-cahier conforme à l'invention laisse apparaître, si elle est transparente, la page de garde du cahier et les inscriptions qu'il peut comporter, même si elle contient des documents.

Revendications

1. Protège-cahier comportant une partie de couverture (1) et une partie arrière (2) articulées entre elles par une ligne ou une bande de pliage (3) correspondant au dos du cahier, chacune de ces parties (1,2) étant équipée d'un rabat (4, 5) appliqué contre la face de cette page destinée à être tournée vers le cahier, ce rabat ayant une largeur moindre que celle de la page correspondante et étant solidaire de celle-ci à ses deux extrémités par une ligne de soudage ou de collage perpendiculaire à la ligne ou bande de pliage du protège-cahier, le bord de ce rabat parallèle à la ligne ou bande de pliage du protège-cahier étant libre, de manière à pouvoir introduire au-dessous du rabat la page de garde du cahier associé ou la dernière page de celui-ci, ce protège-cahier étant **caractérisé en ce que** une partie (6, 7) formant pochette, fermée sur trois de ses côtés, est articulée par une ligne de pliage parallèle à la ligne ou bande de pliage (3) du protège-cahier sur la partie de couverture de celui-ci et/ou sur sa partie arrière, cette pochette (6, 7) étant ouverte suivant son côté opposé à celui par lequel elle est articulée sur la partie correspondante (1, 2) du protège-cahier, de manière à

pouvoir recevoir un ou des documents distincts du cahier (8), cette pochette pouvant par ailleurs être engagée par l'utilisateur entre des pages du cahier, de manière à former un marque-page.

2. Protège-cahier selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les pochettes (6, 7) ont une forme et des dimensions sensiblement analogues à celles des parties attenantes (1, 2) du protège-cahier, leur largeur étant éventuellement légèrement inférieure à celle de ces parties attenantes.
3. Protège-cahier selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la bande de pliage (3) a une épaisseur supérieure à celle des parties (1) et (2) contiguës.
4. Protège-cahier selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les rabats (4, 5) ont une largeur au moins égale à 35 % de la largeur de la page de couverture du cahier auquel ce protège-cahier est destiné.
5. Utilisation comme sous-main d'un protège-cahier selon l'une des revendications 1 à 4, indépendamment de tout cahier.

Claims

1. A book cover comprising a covering part (1) and a rear part (2), which are articulated to one another by a folding line or strip (3) corresponding to the back of the book, each of these parts (1,2) being provided with a flap (4,5) applied against the surface of the page to be turned towards the book, said flap being of a width which is less than that of the corresponding page and being attached thereto at its two ends by a weld or gluing line perpendicular to the folding line or strip of the book cover, the edge of this flap parallel to the folding line or strip of the book cover being free so that it is possible to insert under the flap the flyleaf of the associated book or the last page thereof, said book cover being **characterised in that** a part (6,7), which forms a pocket and is closed on three of its sides, is articulated by a folding line parallel to the folding line or strip (3) of the book cover on the covering part thereof and/or on its rear part, said pocket (6,7) being open along its side opposite the one by which it is articulated on the corresponding part (1,2) of the book cover so as to be able to receive a document or separate documents of the book (8), it further being possible for said pocket to be inserted by the user between pages of the book so as to form a bookmark.
2. A book cover according to claim 1, **characterised in that** the pockets (6,7) are of a shape and dimen-

sions substantially analogous to those of the adjoining parts (1,2) of the book cover, their width optionally being slightly smaller than that of these adjoining parts.

3. A book cover according to either claim 1 or claim 2, **characterised in that** the folding strip (3) is of greater thickness than that of the adjacent parts (1) and (2).
4. A book cover according to any one of claims 1 to 3, **characterised in that** the flaps (4,5) are of a width at least equal to 35 % of the width of the cover page of the book for which this book cover is intended.
5. Use as a folder of a book cover according to any one of claims 1 to 4, independently of any book.

Patentansprüche

1. Schutzumschlag für ein Heft, der einen Deckabschnitt (1) und einen Rückabschnitt (2) aufweist, die entsprechend dem Rücken des Hefts über eine Faltlinie oder ein Faltband (3) gelenkig miteinander verbunden sind, wobei

jeder dieser Abschnitte (1, 2) mit einer Klappe (4, 5) versehen ist, die gegen diejenige Fläche dieses Blatts angebracht ist, die dazu bestimmt ist, dem Heft zugewandt zu sein, die Klappe eine geringere Breite aufweist als diejenige des entsprechenden Blatts und mit diesem an ihren beiden Enden über eine Schweißlinie oder Klebelinie verbunden ist, die senkrecht zu der Faltlinie oder dem Faltband des Schutzumschlags ist, der Rand dieser Klappe, der parallel zu der Faltlinie oder dem Faltband des Schutzumschlags ist, frei ist, so dass das Titelblatt des zugeordneten Hefts oder dessen letztes Blatt unter die Klappe eingeführt werden kann, und der Schutzumschlag **dadurch gekennzeichnet ist, dass**

ein Abschnitt (6, 7), der eine Tasche bildet, die an drei Seiten geschlossen ist, über eine Faltlinie, die parallel zu der Faltlinie oder dem Faltband (3) des Schutzumschlags ist, gelenkig an dessen Deckabschnitt (1) und/oder an seinem Rückabschnitt (2) angebracht ist, die Tasche entlang ihrer Seite offen ist, die derjenigen gegenüberliegt, über die sie gelenkig an dem entsprechenden Abschnitt (1, 2) des Schutzumschlags angebracht ist, so dass sie ein oder mehrere von dem Heft (8) verschiedene Dokumente aufnehmen kann, und die Tasche außerdem durch den Benutzer zwischen die Seiten des Hefts eingesteckt werden

kann, so dass sie ein Lesezeichen bildet.

2. Schutzumschlag gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Taschen (6, 7) eine Form und Abmessungen haben, die im Wesentlichen analog zu denen der angrenzenden Abschnitte (1, 2) des Schutzumschlags sind, wobei ihre Breite eventuell geringfügig kleiner als diejenige der angrenzenden Abschnitte ist. 5
3. Schutzumschlag gemäß Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Faltband (3) eine größere Dicke aufweist als diejenige der benachbarten Abschnitte (1, 2). 10
4. Schutzumschlag gemäß einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Klappen (4, 5) eine Breite aufweisen, die mindestens gleich 35% der Breite des Titelblatts des Heftes ist, für das der Schutzumschlag bestimmt ist. 15
5. Verwendung eines Schutzumschlags gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4 als Unterlage unabhängig von jedem Heft. 20

25

30

35

40

45

50

55

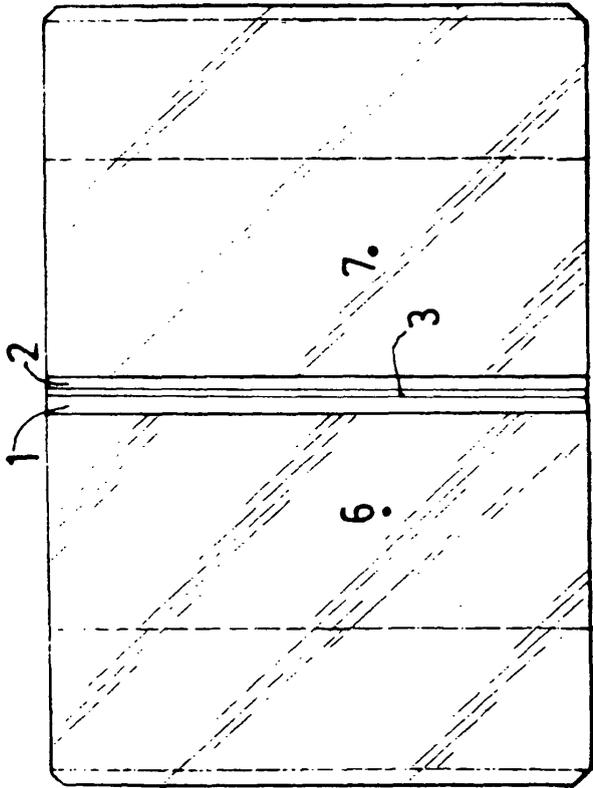


FIG. 2

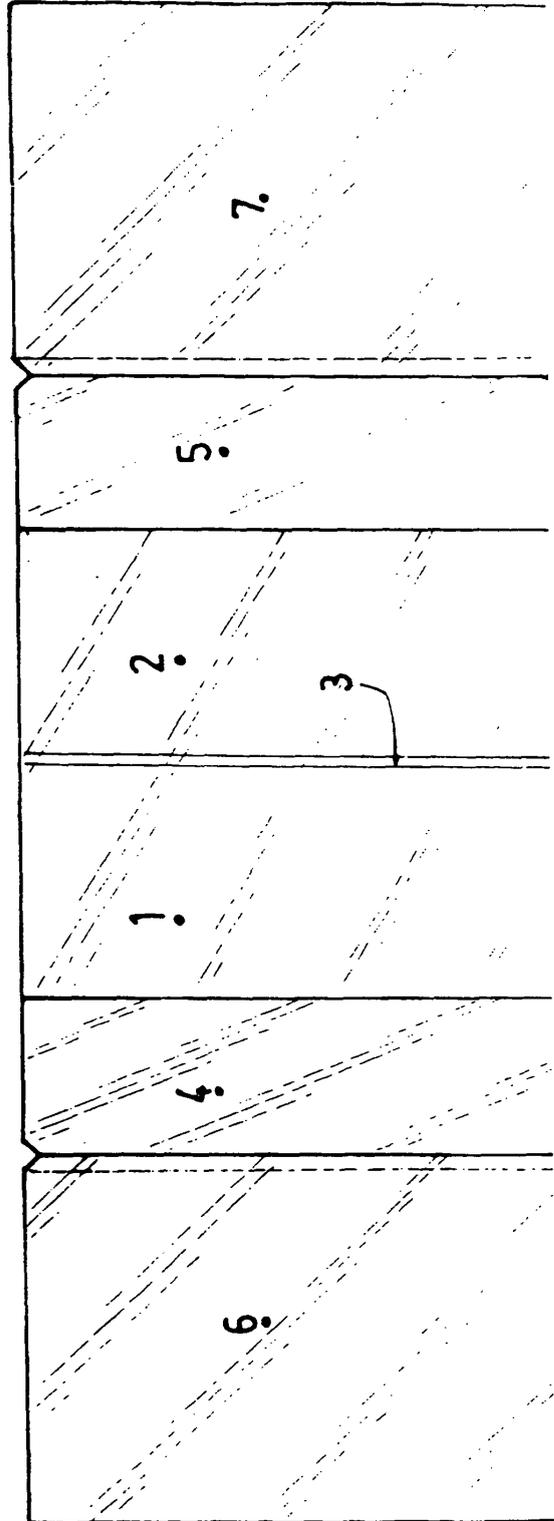


FIG. 1

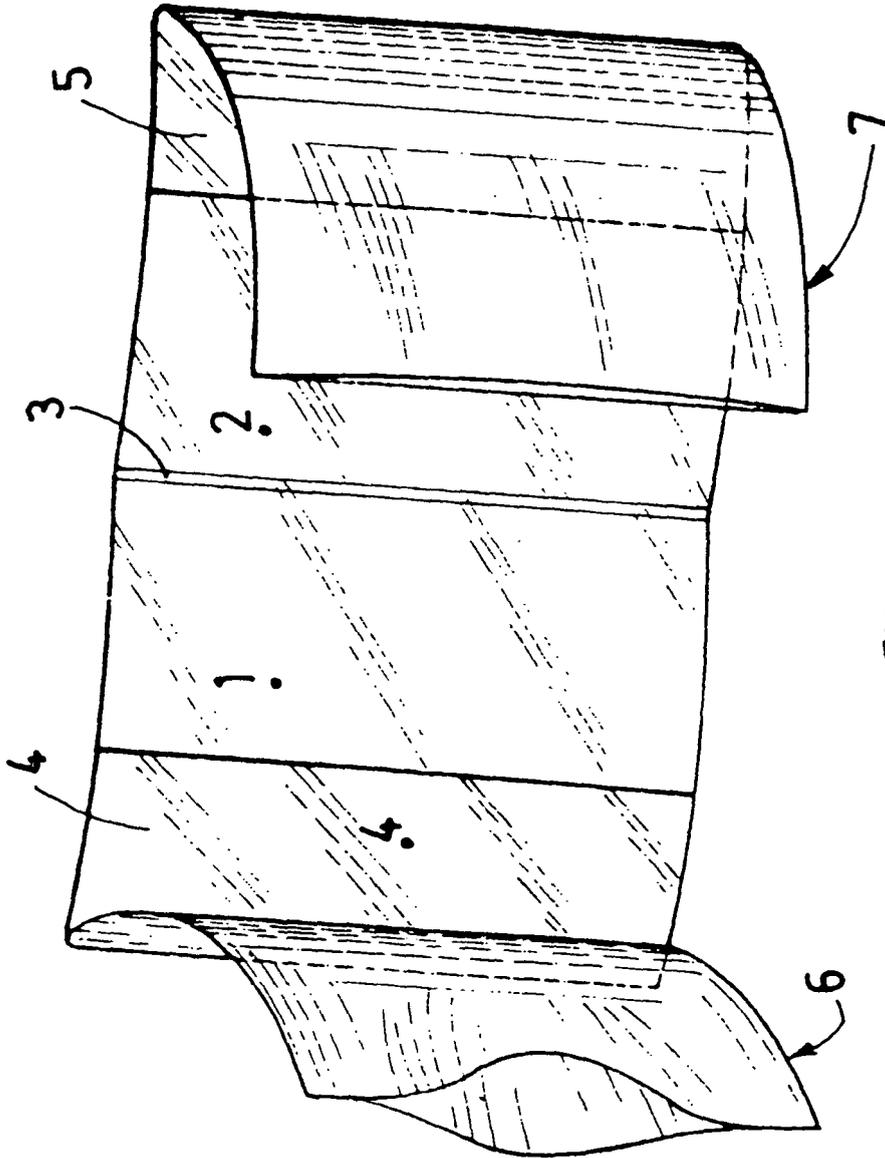


FIG. 3

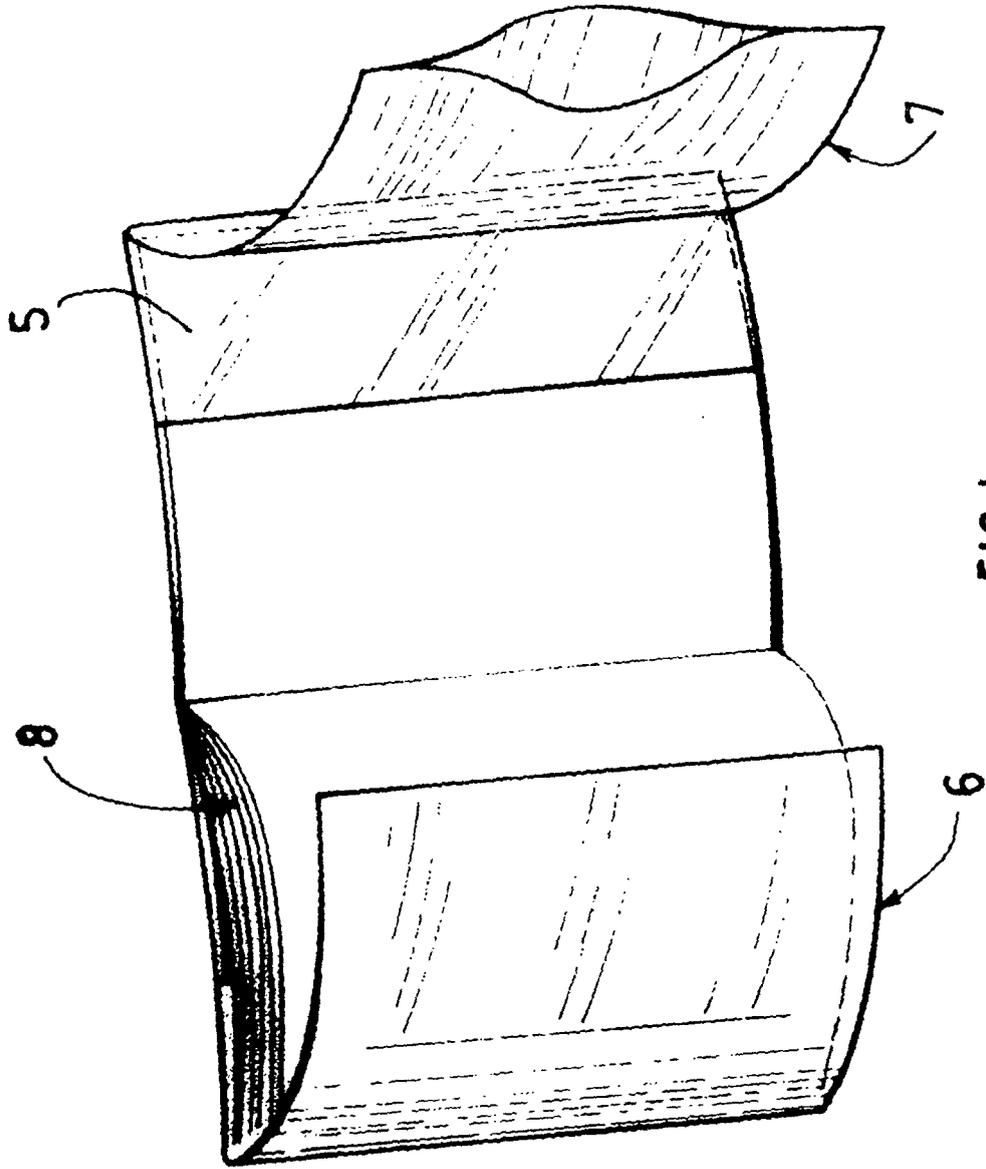


FIG. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 1147855 A [0007]